

**DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025**

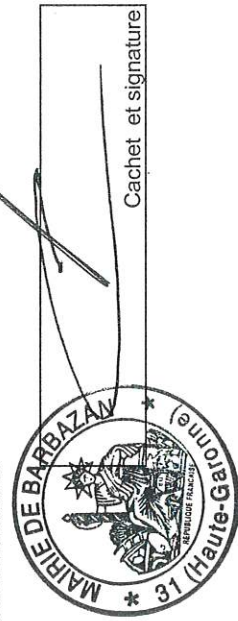
Le mercredi 4 mars 2026 à 18 heures, réuni sous la présidence de Mme STRADERE Michèle, Maire de Barbazan  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENTS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENTS	56 479.91 €		-69 457.49 €	-€	-€	-12 977.58 €
FONCTIONNEMENT	332 284.95 €	-€	94 917.32 €			427 202.27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat  
 Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	427 202.27 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'auto-financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	12 977.58 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	414 224.69 €
Total affecté au c/ 1068 :	12 977.58 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

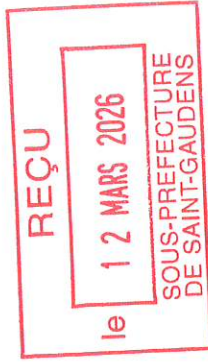
Fait à Barbazan  
 Le mercredi 4 mars 2026



Délibéré par le Conseil municipal  
 Le mercredi 4 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 11  
 Présents : 9  
 Suffrages exprimés : 10  
 Abs : 0 Pour : 10 Contre : 0

Date de la convocation : 19 février 2026



202603